

FERME EMMAÛS MAISONCELLE

Une structure d'insertion avec hébergement pour accueillir et accompagner des personnes détenues en fin de peine, en placement extérieur



Gérée par une association membre du mouvement **Emmaüs**, notre structure est située au cœur de la campagne poitevine, près de Lusignan et à 30 minutes de Poitiers (86).

Il s'agit d'un **lieu de vie et de travail** à vocation agricole, destiné à accompagner des personnes détenues bénéficiant d'un aménagement de peine en placement extérieur. Il vise à **préparer le retour à la liberté** après l'incarcération, à travers une expérience qui doit permettre à chacun de démarrer un **nouveau projet de vie**, première étape vers une réinsertion sociale et professionnelle réussie.

En activité depuis janvier 2023, notre structure peut accueillir jusqu'à **10 résidents** (12 à terme), pour des **parcours de 9 mois minimum** et jusqu'à **18 mois**.

Nous bénéficions d'une convention de placement extérieur avec le SPIP de la Vienne et d'un agrément Atelier-chantier d'insertion (ACI). La principale activité proposée est le **maraîchage biologique**.



*Toute candidature motivée mérite d'être étudiée !
N'hésitez pas à nous contacter même si tous les critères ne semblent pas réunis.*



POUR QUI ?

La ferme accueille des **hommes majeurs** sur la base des critères suivants:

- ✓ Condamnés à des **peines ≥ 3 ans**
- ✓ **Reliquat de peine** à l'entrée idéalement compris entre **9 et 18 mois** (RPS déduites)
- ✓ En capacité de **travailler** et de **vivre en collectivité** (santé physique et psychique)
- ✓ **Motivés et volontaires**, souhaitant préparer sérieusement leur retour à la liberté
- ✓ Acceptant les principes de la vie collective et le projet proposé

POURQUOI ?

- Pour **retrouver des repères** et se **réadapter à la liberté**, dans un cadre de vie reposant sur la **confiance, le vivre ensemble** et le **respect de l'environnement**
- Pour **être acteur et responsable** de son parcours de réinsertion
- Pour bénéficier d'un **accompagnement social** complet (logement, santé, accès aux droits ...)
- Pour retrouver **le chemin de l'emploi**, grâce un travail porteur de sens et un encadrement adapté
- Pour **participer à la vie citoyenne**, culturelle et sportive, sur le territoire et au-delà



LE LIEU ET SON FONCTIONNEMENT



Il s'agit d'un hameau composé de plusieurs maisons et de bâtiments agricoles. Chaque résident y dispose d'une **chambre individuelle**, les pièces de vie (cuisine, salon, bureaux...) sont partagées.



La **vie collective** fait partie intégrante du projet. Les résidents sont ainsi invités à prendre leurs repas en commun, avec l'équipe des permanents et les bénévoles.



Des **animations et activités** sont également organisées, et chacun est invité à proposer des initiatives pour le collectif.



Si le fonctionnement du lieu est basé sur la confiance, il est de la responsabilité de chacun de respecter les **règles de vie** partagées pour permettre à tous de vivre une expérience individuelle et collective de qualité.



Ces règles communes incluent des **contraintes** liées à la situation judiciaire des résidents: horaires de présence obligatoire sur le site, nécessité d'être accompagné par un membre de la structure pour certains déplacements.



LE TRAVAIL - LES CONDITIONS

- > Chaque résident signe un contrat de travail en insertion (**CDDI**) pour la durée de son séjour.
- > Temps de travail hebdomadaire : **26H**
- > **Salaire** : SMIC, 1354 € brut mensuel (environ 1071 € net)
- > Une **participation aux frais** d'hébergement est demandée (de 340 € à 380 € selon le logement). Après déduction, le résident perçoit donc autour de 700 €/mois.
- > L'activité principale : **maraîchage biologique**, sur un terrain de 2 hectares (semis, entretien, récolte, lavage, stockage, vente). Et à partir de 2027 : **boulangerie**
- > Mais également: entretien des locaux, cuisine...



L'ACCOMPAGNEMENT

- > Une équipe pluridisciplinaire de **5 salariés permanents** gère la structure, accompagne le parcours de chaque résident et organise la vie collective sur le site.
- > Tout au long de la mesure de placement extérieur, le résident fait également régulièrement le point sur son parcours socio-judiciaire avec un **CPIP référent**.
- > En fonction des besoins de chacun, l'équipe aide à la mise en place des actions nécessaires pour **la réussite du parcours**: accès aux soins, stage, formation, mobilité...



COMMENT NOUS REJOINDRE

- 1 PRISE DE CONTACT, CANDIDATURE**
Par un courrier de la personne détenue, ou par mail via son CPIP référent
- 2 RENCONTRE**
Entretien en détention ou en visio, avec un membre de la structure
- 3 DÉCOUVERTE DE LA FERME**
Immersion d'au moins 24H sur site, grâce à une permission de sortir
- 4 DEMANDE DE PLACEMENT EXTÉRIEUR**
A formuler auprès du JAP
- 5 ATTENTE**
De la décision du JAP pour rejoindre la ferme grâce à un aménagement de peine

> Si la demande est refusée lors de l'étape 1, 2 ou 3, le candidat en est informé par son CPIP et/ou la structure.

> Tout candidat est libre d'annuler sa demande à tout moment.



Les délais sont souvent très longs !
Il faut donc bien anticiper, et lancer les démarches au bon moment.

CONTACTEZ NOUS !

Ferme Emmaüs Maisoncelle
Lieu-dit Maisoncelle
86600 Lusignan



contact@emmaus-maisoncelle.fr



05 16 34 46 43